



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93403010.7**

(51) Int. Cl.⁵ : **B05D 7/16**

(22) Date de dépôt : **13.12.93**

(30) Priorité : **17.12.92 FR 9215264**

(43) Date de publication de la demande :
27.07.94 Bulletin 94/30

(84) Etats contractants désignés :
DE ES FR IT

(88) Date de publication différée de rapport de
recherche : **21.09.94 Bulletin 94/38**

(71) Demandeur : **DICOPLAST**
198, Boulevard de Créteil
F-94100 Saint-Maur (FR)

(72) Inventeur : **Renaud, Gilles**
68, rue Chevalier
F-94210 La Varenne (FR)

(74) Mandataire : **Phélip, Bruno**
c/o Cabinet Harlé & Phélip
21, rue de La Rochefoucauld
F-75009 Paris (FR)

(54) **Outillage de galvano plastic protégé, procédé de protection et dispositif de mise en oeuvre du procédé de protection.**

(57) L'invention concerne un procédé de protection d'un outillage de galvanoplastie et un produit obtenu par ce procédé, ainsi qu'un dispositif de mise en oeuvre du procédé. La protection de l'outillage est réalisée sous forme d'un revêtement comprenant au moins deux couches de matières plastiques différentes de la famille des plastisols.

L'outillage ainsi obtenu est protégé par deux ou plusieurs couches de plastisols (3, 4) dont la couche extérieure (4) est plus dure que la ou les autres couches (3).

Le dispositif pour la mise en oeuvre du procédé comprend une pluralité de stations de travail dont chacune correspond à une étape du procédé.

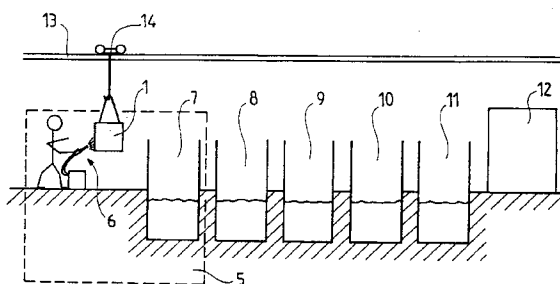


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 3010

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	US-A-3 514 312 (GARDINER) * step 4 - 6 * * revendication 1 * -----	1	B05D7/16
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			B05D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 Mars 1994	Examineur Dieter Schüler
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)



Office européen
des brevets

REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- ☐ Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées,
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,

à savoir:

Voir feuille -B-

- ☐ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: 1-10



Office européen
des brevets

EP 93 40 3010 -B-

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

1. Revendications 1-10 : Procédé de revêtement et outillage protégé.
2. Revendication 11 : Dispositif de revêtement.